



Ordonnance de télécom CRTC 2009-474

Ottawa, le 5 août 2009

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
9163-7918 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom CoopTel)/Société TELUS Communications	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-Q19-200910796	le 28 juillet 2009
Source Cable Limited/Southmount Cable	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-S80-200910507	le 22 juillet 2009

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>